

**Assemblée Générale Extraordinaire du CLIS
Lundi 4 février 2013 – Ancerville**

Membres présents : 42

Membres représentés : 12

L'assemblée générale extraordinaire du Clis est réunie pour des modifications des statuts. Celles-ci peuvent être adoptées à la majorité des deux tiers, soit 36 membres présents ou représentés.

1) Modification de l'article 4 (composition du Clis)

A l'unanimité, les membres du CLIS adoptent la modification suivante :

L'association (...) comprend :

- (...)
- Les directeurs régionaux **de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** de Lorraine et de Champagne-Ardenne,
- **Les directeurs généraux des Agences Régionales de Santé de Lorraine et de Champagne-Ardenne,**
- (...)

2) Modification de l'article 7.1 (composition du conseil d'administration)

Par 40 voix pour, 13 voix contre, et une abstention, les membres du Clis adoptent la modification suivante :

L'association est dirigée par un conseil d'administration comprenant, outre le Président, **25** membres désignés par l'assemblée générale, par catégorie, selon la répartition suivante :

- (...)
- **4** membres représentant les syndicats **d'exploitants agricoles, les organisations syndicales de salariés** et les organisations professionnelles, **dont au moins deux membres représentant les organisations syndicales de salariés**
- (...)

3) Modification de l'article 7.3 (désignation du vice-président et du trésorier)

Par 42 voix pour et 12 voix contre, les membres du Clis adoptent la modification suivante :

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, **pour une période de deux ans renouvelable :**

- un vice-président
 - un trésorier
- (...)

A Bure, le **19 FEV. 2013**

Le Président du Comité,


Jean-Louis CANOVA